

AR Prefecture

005-210501078-20250210-16_2025-DE
Reçu le 12/02/2025
Publié le 12/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°16-2025

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2025

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 08 de votants : 08 date de convocation : 03/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix février à seize heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

Absents représentés :

Absent non représenté : KOLLER Pascale,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pierre SENNERY est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : AIDES FINANCIERES

DEMANDE DE SUBVENTIONS - BUDGET EAU

RENOUVELLEMENT DU RESERVOIR ET D'UNE PARTIE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A PUY CHALVIN

Auprès du Département et de l'agence de l'eau

Rapporteur : Michel CAMUS

Considérant la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable SDAEP ;

Considérant la synthèse des aménagements préconisés dans le rapport d'étude du schéma directeur ;

Considérant les insuffisances sur le secteur de Puy-Chalvin, à savoir :

- une vétusté de la maçonnerie du réservoir,
- une vétusté du réseau de distribution d'eau potable,
- un déficit de capacité du réservoir,
- un sous-dimensionnement d'une partie du réseau de distribution pour la défense extérieure contre l'incendie.

La collectivité a donc décidé d'engager des travaux pour la mise en conformité des Infrastructures.

Il est nécessaire de réaliser le renouvellement du réservoir et d'une partie du réseau de distribution d'eau potable à Puy Chalvin, l'opération est estimée à 237 760€ HT.

La commune sollicite des subventions auprès du Département à 20% et de 50% auprès de l'Agence de l'eau ;

AR Prefecture

005-210501078-20250210-16_2025-DE
Reçu le 12/02/2025
Publié le 12/02/2025

Le plan de financement pourrait être le suivant :

	dépenses	recettes
Département 20%		47 552.00€
Agence de l'eau 50%		118 880.00€
Part communale	71 328.00€	= 237 760€HT

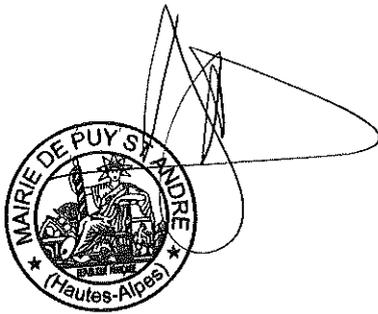
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le dossier ;

Sollicite une aide de 47 552€ au Département et 118 880€ à l'Agence de l'eau ;

Accepte le plan de financement ci-dessus ;

Autorise Madame Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Mme Le Maire
ARNAUD Estelle

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Sennery', written over a horizontal line.

Pierre SENNERY

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 février 2025

De la publication sur le site de la Mairie le 12 février 2025

Conformément aux articles de R.421.1 à R421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -
mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr